



**DELIBERATION N° 6**

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 19  
Votants : 28  
Pour : 28  
Contre : /  
Abstentions : /

L'an deux mil dix-sept, le vingt-six juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 20 juin 2017

Membres présents : F. GONZALEZ, MA THEBAUD, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, C. ORDONNES, JM. BAGNERES-PEDEBOSCQ, M. LORDON, C. DUFOUR, JD. BONNOME, C. DUPIN, A. VALOT, N. DAUGA, J. DUBOURDIEU, M. DUBROCA, JP. CRESPO, F. DUPLASSO,

**Objet :**  
**Ouverture du**  
**« Local Jeunes » -**  
**Approbation du**  
**projet éducatif**

Membres excusés ayant donné procuration : M. EVENE (pouvoir à F. GONZALEZ), UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), G. MOSCHETTI (pouvoir à MJ ROQUES), A. LECHEVALLIER (pouvoir à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), G. ELGART (pouvoir à L. DARRIBEROUGE), S. PUYO (pouvoir J.DOS SANTOS), P. FAVRAUD (pouvoir à JP. CRESPO), C. MARTIN (pouvoir à J. DUBOURDIEU), MJ. ESPIAUBE (pouvoir à M. DUBROCA)

Absent : J. DARRIGADE

Secrétaire de séance : P. ACEDO

Madame Claire ORDONNES, Adjointe, expose la volonté de la Commune de mener des actions en faveur de la jeunesse.

Jusqu'alors plusieurs actions étaient menées sans véritablement de passerelles entre elles. Ainsi, une réflexion a été conduite en partenariat avec le Centre Social Dou Boucaou, autre structure porteuse de projets en direction de la jeunesse, pour favoriser le partage de pratiques professionnelles et mener des actions concertées sur les plans socio-éducatif, sportif et socio-culturel.

Madame Claire ORDONNES souligne l'attention portée par la Commune aux jeunes hors structure, en rupture et la volonté de favoriser le lien social.

Ainsi, au vu des réflexions menées par la Ville et le Centre Social Dou Boucaou et du recensement des besoins exprimés par les jeunes et leurs familles auprès de ces deux structures, l'idée est apparue d'ouvrir un « Local Jeunes ».

Un lieu a été identifié et aménagé pour répondre à ces besoins. Il s'agit du salon d'honneur du dojo à Piquessary.

**Les publics visés :**

Au vu des besoins différents au sein de la tranche d'âge 11-18 ans, il a été convenu une répartition des publics comme suit :

- . les pré-adolescents (11-13 ans) s'inscriront auprès du Centre Social et seront encadrés par les animateurs de cette structure,
- . les adolescents (14 ans et plus) s'inscriront auprès du Pôle « Enfance-Jeunesse » de la Commune et seront encadrés par les animateurs de la Ville.

Cette répartition des publics permet également, au-delà des besoins spécifiques de ces deux tranches d'âge, de clarifier la répartition des rôles et responsabilités vis-à-vis des jeunes, des familles et des partenaires tels que la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

Les objectifs du « Local Jeunes » sont les suivants :

**Educatifs :**

- . socialisation et communication,
- . lieu d'accueil, d'éveil et de découverte,
- . développement et autonomie de la personne,
- . ouverture, respect de la différence (citoyenneté, laïcité, approche du handicap...),
- . favoriser la prise d'initiative.

**Pédagogiques :**

- . offrir aux jeunes de 11 à 18 ans un espace d'accueil identifié sur la Commune,
- . offrir des activités adaptées aux différentes tranches d'âge,
- . proposer un espace d'animations, encadré par le Centre Social, aux jeunes de 11 à 13 ans afin d'y élaborer leurs loisirs certains mercredis après-midi et durant les vacances scolaires,
- . proposer un espace d'accueil libre, encadré par le Pôle « Enfance-Jeunesse », permettant aux jeunes de 14 ans et plus d'échanger avec un adulte référent tous les après-midi durant les mercredis et tous les après-midi des vacances scolaires,
- . favoriser les passerelles entre les jeunes de plus et moins de 14 ans,
- . permettre des temps de rencontres et des animations avec les jeunes fréquentant les autres associations boucalaises.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'ouverture du « Local Jeunes » et le projet éducatif tel que présenté.

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé

Après en avoir délibéré,

- . **approuve** l'ouverture du « Local Jeunes » en partenariat avec le Centre Social Dou Boucaou,
- . **approuve** le projet éducatif tel que présenté.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 27 juin 2017  
Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 28/06/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 28/06/2017